

SECRETARIAT

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

M.

est invité(e) pour à première fois à assister à la réunion du Conseil Communal qui se tiendra à l'Hôtel Communal, **le mardi 26 juin 2007 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE

1. Cimetières communaux – Demande de concession de terrain.-
2. Contribution financière 2007 à la Zone de Police de Mariemont – Approbation du Gouvernement Provincial – Notification.-
3. Compte communal de l'année 2006 – Examen et décision.-
4. Budget 2007 – Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et n° 1 extraordinaire – Avis.-
5. Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modifications budgétaires n° 1.-
6. Escomptes de subsides à contracter auprès de DEXIA Banque S.A. – Examen – Décisions.-
7. Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz – Reconduction pour l'année 2007.
8. Bilan financier et rapport d'activités 2006 du Centre culturel local de Morlanwelz « A.S.B.L. « LE SABLON » - Notification.-
9. Achat de matériel pour la bibliothèque – mode de passation de marché – cahier spécial des charges – Approbation.- Décision. -
10. Travaux de démolitions et reconstruction d'un mur au Cimetière de Carnières – Mode de passation de marché - Cahier spécial des charges, devis estimatifs et avis de marché – Approbation - Décision.-
11. Plan triennal 2007 – 2009 – Décision.-
12. Travaux d'aménagement pour les services communaux Place Albert 1^{er} à Morlanwelz – décompte final - Approbation.-
13. Etude du projet des travaux d'aménagement d'un bâtiment pour les services communaux d'un bâtiment, Place Albert 1^{er} à Morlanwelz – Etat final des honoraires – Approbation.
14. Plan de prévention et de proximité 2006 : rapports d'évaluation et financier.
15. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Restructuration de l'entité pédagogique.
16. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Déménagement d'une implantation.-
17. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Fusion par absorption.-
18. Académie Communale de Musique – Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive.-
19. Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans diverses rues – Décision.-

HUIS CLOS:

20. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Détachement d'un Directeur d'école – Accord de Principe – Décision.-

21. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Transfert d'une directrice d'école.-
22. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – transfert d'un directeur d'école.-
23. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une directrice d'école.-
24. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une Directrice, à titre temporaire.-
25. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Congé parental d'une institutrice maternelle.-
26. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-
27. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-
28. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 25 périodes/semaine – Rectificatif.-
29. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine Rectificatif.
30. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine Rectificatif-
31. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à mi-temps.-
32. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine
33. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine.-
34. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Congé pour prestations réduites d'une institutrice maternelle.-.
35. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Congé pour prestations réduites pour raison de maladie ou d'infirmité d'une institutrice primaire, à raison de 12 périodes/semaine.-
36. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 5 périodes/semaine._
37. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 7 périodes/semaine.-
38. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire.-
39. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire.
40. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 20 périodes/semaine.-
41. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-
42. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-
43. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-
44. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial de morale non confessionnelle, à titre temporaire, à raison de 19 périodes/semaine.-
45. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial de morale non confessionnelle, à titre temporaire, à raison de 5 périodes/semaine.-
46. Académie Communale de Musique – Détachement interne d'un professeur de formation musicale et théorique vers le cours de chant individuel.-
47. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de formation musicale et théorique, à titre temporaire.-

48. Académie Communale de Musique – Démission d'un professeur de musique de chambre.-
49. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de musique de chambre, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine.-
50. ASBL Parc des Canaux et Châteaux – Maison du Tourisme – Désignation du représentant Communal.-
51. C.C.A.T. – Renouvellement – Désignation du Président, des représentants du quart communal et des autres membres représentatifs.-
52. Personnel communal – Démission d'un membre du personnel.-

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION.

J. FAUCONNIER.